

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	6
Votant	6

Date de convocation : 21/10/2025

Déclaration d'intention de réengagement pour les paiements pour services environnementaux auprès du SIRRA

Délibération n°31-2025

Séance du 31 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 octobre, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 10H30 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Gilles MORGUE, Jean-Marc ROZIER, Stéphane SARRAZIN, Didier SAPET et Patrick GAUTHIER

Excusés et absents : Marin DERNAT, Patrice REBOULET et Ludovic LACROIX

Le Président rappelle aux membres du comité syndical :

- que la procédure concerne le soutien du Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure à la candidature du Sirra auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un deuxième programme de paiements pour services environnementaux (PSE 2).

Vu : L'AMI proposé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Considérant :

- Le besoin d'une sécurisation sur le plan technique et économique pour des changements de pratique pérennes et viables
- Les échanges avec les partenaires du projet : Sirra et autres collectivités engagées
- L'estimation financière suivante

	Coût PSE 2 pour 5 agriculteurs par an	Coût PSE 2 pour 5 agriculteurs sur 5 ans
Reste à charge SIELM	805 €	4 025 €
Reste à charge Syndicat exclusivement PSE	6 195 €	30 977 €
Reste à charge Syndicat bénéfique au plan d'action	2 438 €	12 188 €
Sous-total reste à charge	9 438 €	47 190 €
Subvention Agence de l'Eau	21 613 €	108 066 €
Total par an	31 051 €	155 256 €

Après en avoir délibéré, le bureau :

- APPROUVE le soutien du Syndicat d'Eau Potable Valloire Galaure à la candidature du Sirra
- APPROUVE un engagement à hauteur de 50 000€ sur 5 ans sur ce PSE 2.
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la partie des dépenses qui seront prises en charge via le plan d'action
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au même jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

